

<http://ec-beaumont-en-veron.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article99>



Agrément des accompagnateurs vélo CM2

- Sports et USEP -



Date de mise en ligne : dimanche 28 mars 2010

Copyright © École du Pain Perdu de Beaumont en Véron - Tous droits

réservés

[<http://ec-beaumont-en-veron.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/sites/ec-beaumont-en-veron/IMG/image/Alain%20/velo%202.jpg>]

Le vélo à l'école est un moyen de travailler plusieurs matières .

Il permet de valider l'APER (Attestation de Première Education à la Route)

Que ce soit en EPS (déplacement des engins roulants) , en Education civique (code de la route , respect des autres) ou en maths (vitesse , distance , mesures ...) , cette activité est riche de plusieurs enseignements.

Pour nous accompagner à notre sortie finale à Candes Saint Martin , les parents d'élèves doivent remplir quelques conditions pour être agréés par l'Inspection académique :

°Assister à une réunion sur la législation en vigueur.

°Participer à un entraînement avec la classe .

Cette réunion avec les parents de CM2 aura lieu le vendredi 23 avril 2010 à 18h00 à l'école .

[<http://ec-beaumont-en-veron.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/sites/ec-beaumont-en-veron/IMG/image/Alain%20/Velo%20PP.jpg>]